

SERVICES PERISCOLAIRES

RESTAURATION SCOLAIRE – GARDERIES PERISCOLAIRES

2021 - 2022

Ville de Hoenheim – Service Education, vie scolaire et périscolaire
28 rue de la République 67800 Hoenheim
Tèl : 03 88 19 23 70 – Courriel: affaires-scolaires@ville-hoenheim.fr



Nom et prénom de l'enfant :

Ecole : Maternelle du Ried Elémentaire Bouchesèche
 Maternelle du Centre Elémentaire du Centre

Remarque : La garderie périscolaire du soir à l'école élémentaire Bouchesèche et les accueils du mercredi sont assurés par le Centre Socioculturel de Hoenheim - Dossier à retirer au 5 avenue du Ried - HOENHEIM

RESTAURATION : Je sollicite une inscription :

Annuelle

à compter du :

Trimestrielle :

Trimestre 1 Trimestre 2 Trimestre 3

Pour les inscriptions annuelles et trimestrielles, l'enfant sera présent de façon régulière le(s) jour(s) suivant(s) : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Ponctuelle Pour les inscriptions ponctuelles, le planning sera accessible via votre compte sur le portail famille. Les demandes devront être adressées avant le jeudi matin 8h dernier délai pour la semaine suivante.

GARDERIES PERISCOLAIRES : Je sollicite une inscription :

Du matin à partir de 7h50

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Du midi (*jusqu'à 12h30 sans prise de repas*) : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Annuelle jusqu'à 18h 18h30

à compter du :

Trimestrielle jusqu'à: 18h 18h30

Trimestre 1 Trimestre 2 Trimestre 3

Pour les inscriptions annuelles et trimestrielles, l'enfant sera présent de façon régulière le(s) jour(s) suivant(s) : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Ponctuelle Pour les inscriptions ponctuelles, le planning sera accessible via votre compte sur le portail famille. Les demandes devront être adressées avant le jeudi matin 8h dernier délai pour la semaine suivante.

Carnet de 10 présences (jusqu'à 18h30). La procédure est identique à la réservation ponctuelle.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du restaurant scolaire et/ou du règlement de la garderie périscolaire et m'engage à faire respecter par mon enfant les règles de savoir-vivre. En cas de non-respect répété du (des) règlement(s), j'ai pris bonne note que l'enfant pourra être exclu de la structure périscolaire.

A, le

Signature :